

Mise en place du télétravail à la DGFIP: une arme contre l'organisation collective

Depuis la mise en place du télétravail à la DDFIP 93 pour des motifs autres que médicaux à partir du mois de septembre 2019, les choses se sont accélérées.

Ce sont maintenant 90 agents qui en bénéficient sur le département. Maintenant tout le monde peut demander jusqu'à deux jours de télétravail par semaine.

Le télétravail, facteur de développement des inégalités entre agents

C'est au chef de service d'instruire en premier lieu en concertation avec l'agent. Il doit fournir un avis motivé avant d'en faire part à la direction départementale qui prendra la décision définitive.

Les motifs de refus sont les suivants : activité non éligible (nécessitant une présence physique dans les bâtiments), applications métier non accessible à distance, nécessité de service et intérêt du service, accomplissement optimal des missions.

Cela pose déjà un certain nombre de problèmes :

- **la différenciation entre tâches éligibles et non éligibles** : entre agents de la DGFIP, ce principe acte la fin de l'égalité des droits entre agents en fonction du service d'affectation. Certains agents vont être autorisés à rester chez eux deux jours par semaine tandis que tous ceux effectuant des tâches en lien avec le public, des tâches d'encadrement etc s'en trouveront empêchés. Idem pour les applications éligibles ou non !
- **le cas d'agents effectuant les mêmes tâches dans un service** : un agent se verra autorisé à partir en télétravail tandis que l'autre se le verra refuser car le chef ne veut pas dépeupler complètement le service concerné. Cela ouvre la porte au favoritisme : des agents qui se font bien voir de leur chef auront la possibilité de ne plus venir tandis que les autres seront bloqués au bureau.
- **Télétravail et travail à distance durant les dernières grèves** : la DGFIP sur la région parisienne a immédiatement mis en place des salles informatiques dédiées pour permettre aux agents de « travailler » à distance, on a donné des PC portables pour rester chez soi etc.

Sans rentrer dans le débat de la réalité des travaux effectués durant la période sur la région parisienne, nous tenons simplement à pointer du doigt l'inégalité de traitement que cela a généré sur l'ensemble de notre réseau : entre les agents qui faisaient 7 heures de transports pour venir sous la pression de leur hiérarchie et ceux autorisés à rester chez eux car s'étant désignés les premiers pour bénéficier d'un ordinateur portable...

Le télétravail, préalable indispensable aux restructurations

On a vu l'utilisation qui a été faite du télétravail pendant les grèves SNCF et RATP : immédiatement, les entreprises privées et les administrations ont distribué des PC à tout va pour permettre aux salariés de rester chez eux et saboter l'impact la grève contre la réforme des retraites.

Le télétravail, conjointement avec le travail à distance, n'est pas là pour permettre à l'administration ou aux agents de travailler mieux. Il correspond à une nécessité pour la DGFIP de renvoyer les agents chez eux afin d'accélérer les fermetures de service, les restructurations et notamment la « démétropolisation » annoncée par Darmanin.

En capitalisant sur la souffrance au travail réelle vécue par les agents (sous-effectif, perte de sens des missions, pression managériale, perte du collectif dans les services), la DGFIP utilise cyniquement le télétravail pour casser les équipes.

Le ressenti des collègues qui restent dans les services de gestion est notamment un facteur d'isolement pour les collègues en télétravail : entre les agents à 80 % forcés de poser une journée par semaine pour leurs enfants, les collègues qui ne sont pas éligibles (mission ou application non prévue), ceux qui n'ont pas été choisis parce qu'il faut garder du monde dans le service ou ceux qui se répartissent les tâches pour faciliter le télétravail des autres etc.

Indépendamment du ressenti des uns et des autres, il faut rappeler pourquoi l'administration développe le télétravail à la DGFIP :

Comment organiser le combat contre la fermeture de ton service si les agents ne sont plus dans le service ? Comment organiser la grève pour défendre tes conditions de travail quand tes collègues travaillent de chez eux ?

Cela va accélérer la déconnexion du métier et de ses évolutions (statuts, droits, missions etc.) des agents et accentuer le repli sur soi. Et une fois isolé chez soi, comment se défendre seul ? Car c'est de l'organisation collective qu'a peur l'administration, ce sont les assemblées générales de grévistes qui ont organisé la grève de la RATP et des avocats par exemple.

Les fermetures massives de services annoncées par Darmanin s'appuieront sur le télétravail pour expliquer aux agents qu'ils n'auront à se déplacer dans leurs nouveaux postes éloignés que quelques jours par semaine. Et le travail à distance dans le cadre du transfert des services de la région parisienne en province va arriver bientôt lui aussi.

La réforme des règles de mutation avec la disparition des RAN va aussi accentuer les difficultés pour se rendre sur les lieux de travail en région parisienne et la possibilité offerte aux agents de rester chez soi pour éviter des heures de transport est tentante. Qui osera maintenant demander le 77, le 92 ou le 78 maintenant que les affectations à la RAN et à la mission ont disparu ? Mais la reconquête de nos droits à mutation ne pourra passer que par un combat de tous les agents.

D'ici la fin de l'année, nous aurons 580 agents, un tiers du département, qui doivent s'installer dans l'immeuble Berlioz à Bobigny. 5 à 6 mètres carrés par agent avant qu'on installe les meubles, 4 mopieurs pour plus de 100 agents par étage etc... Dans ces conditions, qui refuserait un télétravail ?

La CGT Finances Publiques 93 tient à alerter les agents sur les dangers du télétravail : la Direction Générale tient à ce que les agents quittent les services. S'appuyant sur la dégradation de nos conditions de travail, elle compte utiliser cet outil au service de la politique de casse de notre administration. Avec le travail à distance, cela seront autant d'outils pour faciliter les abandons de missions et les fermetures de services.

Opposés au Nouveau Réseau de Proximité, nous continuerons à combattre pour le maintien de tous les services avec l'ensemble de leurs missions. Nous continuerons d'appeler à la grève avec l'ensemble des salariés jusqu'au retrait de la réforme des retraites.

Nous continuerons cependant à défendre tous ceux qui n'ont pas pu bénéficier du télétravail dans le cadre qui a été imposé par la Direction Générale.